

Accord pour une interview concernant l'histoire de l'Église

Cet accord pour une interview concernant l'histoire de l'Église (cet « Accord ») est conclu entre Intellectual Reserve, Inc., une société à but non lucratif d'Utah (« IRI »), et les personnes interviewées identifiées ci-dessous (collectivement et individuellement, « Personne interviewée », « vous » ou « votre »). Il prend effet à la date indiquée et suivie des signatures figurant en page 2.

CHURCH HISTORY DEPARTMENT—ACQUISITIONS
50 E. NORTH TEMPLE ST.
SALT LAKE CITY UT 84150-1600
Téléphone : 1-801-240-5696 Adresse électronique : history@ChurchofJesusChrist.org

Renseignements sur la personne interviewée

Nom de famille	Prénoms	Adresse postale
Nom et prénoms		
Numéro de téléphone	Adresse électronique	
Nom de famille	Prénoms	Adresse postale (si différente de la précédente)
Nom et prénoms		
Numéro de téléphone	Adresse électronique	
Nom de famille	Prénoms	Adresse postale (si différente de la précédente)
Nom et prénoms		
Numéro de téléphone	Adresse électronique	

Renseignements concernant l'interview

Date de l'interview (jour-mois-année)	Lieu de l'interview
---------------------------------------	---------------------

Importance : Expliquez le rôle de chacune des personnes interviewées mentionnées ci-dessus dans l'histoire de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (« l'Église »)

Termes de l'accord

1. Droits d'utilisation des documents. Vous accordez à IRI le droit de créer, d'enregistrer et d'obtenir des images, des vidéos, des fichiers audio et tout autre contenu que vous transmettez ou avez transmis au cours de l'interview, notamment votre nom, votre image, vos anecdotes, votre histoire personnelle et tout autre enregistrement, document ou documentation que vous mettez à disposition lors de l'interview (collectivement, les « Documents »). Vous autorisez également IRI à avoir le copyright, adapter, modifier, résumer, présenter, afficher, distribuer, transmettre, publier, octroyer des licences, vendre,

diffuser, publier ou diffuser sur l'Internet, créer des œuvres dérivées, adapter, arranger, traduire, réciter, communiquer au public, utiliser comme base pour des œuvres audiovisuelles et permettre à d'autres personnes d'utiliser n'importe quelle partie des *Documents* et de l'interview, pour toujours et dans le monde entier, quelles qu'en soit la manière, la langue et le média (connus à ce jour ou développés plus tard) qu'IRI juge appropriés. Vous ne posséderez aucun droit sur l'interview ou le travail fait par IRI ou d'autres personnes autorisées avec une partie des *Documents* ou de l'interview. De plus, vous libérez IRI de

Accord pour une interview concernant l'histoire de l'Église – (suite)

Termes de l'accord – suite

- toute responsabilité (et renoncez à tous les droits de confidentialité et de publicité) relative à l'utilisation de l'interview et des documents dans le cadre du présent accord. Le présent accord ne vous retire en aucune façon le droit de transmettre le contenu des documents à d'autres personnes.
- 2. Droits moraux.** Vous renoncez et n'exercerez aucun des « droits moraux » que vous pourriez avoir (y compris les droits de paternité, d'intégrité, d'attribution, de divulgation, de retrait ou de droits similaires) maintenant ou plus tard, et ce dans quelque juridiction que ce soit concernant les *Documents*.
 - 3. Utilisation des données personnelles.** IRI peut collecter, traiter et transférer (aux États-Unis ou dans un autre pays, le cas échéant) des données personnelles vous concernant et qui pourront être communiquées lors de l'interview, dans les documents ou autrement fournis dans le cadre du présent accord. Vous avez pris connaissance de la déclaration mondiale de confidentialité de l'Église, disponible sur privacy.churchofjesuschrist.org et comprenez qu'elle régit la façon dont IRI traite vos données personnelles.
 - 5. Aucune obligation d'utilisation.** IRI n'est pas obligée d'utiliser ou de garder tout ou partie des *Documents*, de l'interview ou de tout autre renseignement que vous avez fourni.
 - 4. Pas de rémunération.** Vous ne recevrez aucune rémunération pour ou en lien avec votre interview, les documents ou ce présent accord.
 - 6. Publicité.** Sans accord écrit préalable de la part de IRI, vous ne pourrez ni publier ni autoriser la publication d'article ou de publicité en rapport avec le présent *Accord* ou votre participation à l'interview.
 - 7. Attestation.** Vous attestez vous engager sans contrainte dans cet *Accord* et que l'application du présent *Accord* n'entre pas en conflit avec tout autre accord auquel vous pourriez être lié.
 - 8. Juridiction, lieu.** La loi de l'État d'Utah, aux États-Unis, régit cet *Accord* (à l'exception des principes relatifs aux conflits de lois) et tout différend sera résolu exclusivement devant les tribunaux de cet État. La partie qui prévaudra aura le droit de recouvrer ses frais, y compris les frais d'avocat. Si votre participation dans le cadre de cet *Accord* se produit en dehors des États-Unis et qu'un jugement devant les tribunaux d'Utah n'est pas applicable, tout différend sera résolu au moyen d'arbitrage conforme aux Règles d'arbitrage de la chambre internationale du commerce, avec un arbitrage qui aura lieu à Salt Lake City (Utah) et en anglais. Le jugement après arbitrage sera entériné et appliqué par toute cour de juridiction compétente, aux frais de la partie ayant gain de cause.
 - 9. Divers.** Cet Accord lie les parties et échoit au bénéfice de chacune d'elles, ainsi que de leurs successeurs, héritiers, ayants droit et représentants légaux. Si un tribunal juge qu'une partie de cet accord est invalide, à l'exception des clauses considérées par IRI comme significatives ou essentielles, le reste de l'accord restera en vigueur tel qu'il est rédigé. Pour les clauses que IRI détermine comme étant significatives ou essentielles, les parties conviendront mutuellement par écrit d'une disposition de remplacement. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une clause de remplacement, IRI peut résilier cet *Accord* immédiatement après notification par écrit. Le présent *Accord* constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et ne peut être modifié que par un document écrit et signé par chacune des parties. Dans le cas d'une violation ou d'une violation alléguée de la part de IRI, d'une de ses obligations envers vous, les dédommagements seront limités à ceux reconnus par la loi et vous ne pourrez ni annuler ni résilier le contrat ou rechercher une injonction ou tout autre redressement équitable.

Signatures

Représentants d'IRI

Nom du représentant d'IRI (veuillez écrire en caractères d'imprimerie)	Signature du représentant d'IRI	Date de l'accord
Nom du représentant d'IRI (veuillez écrire en caractères d'imprimerie)	Signature du représentant d'IRI	

Personnes interviewées

Nom de la personne interviewée (en caractères d'imprimerie)	Signature	Année de naissance ou numéro de certificat de membre
Nom de la personne interviewée (en caractères d'imprimerie)	Signature	Année de naissance ou numéro de certificat de membre
Nom de la personne interviewée (en caractères d'imprimerie)	Signature	Année de naissance ou numéro de certificat de membre